BULLETIN D'INFORMATION N°24 COVID-19

Vendredi 10 juillet à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

Le dénombrement des cas intègre les données de Santé publique France qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par l'ensemble des laboratoires publics ainsi que les laboratoires privés.

POINT DE SITUATION CAS COVID-19

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- **2** en service de réanimation ;
- **74** autres modes d'hospitalisation ;
- **1 252** retours à domicile ;
- **260** décès (48 à 100 ans) à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Point de situation EHPAD :

- **71 EHPAD** ont déclaré au moins 1 cas confirmé testé par PCR.
- **65 décès** de résidents sont à déplorer au sein des EPHAD.

Par ailleurs, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de **3027**ainsi répartis :

- 755 personnes résidant en Ille-et-Vilaine ;
- 732 personnes résidant dans le Morbihan ;
- 670 personnes résidant dans les Côtes d'Armor ;
- 655 personnes résidant dans le Finistère.

auxquels s'ajoutent :

- 141 personnes ne résidant pas en Bretagne ;
- 74 personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

Les données détaillées par département se trouvent en annexe

POUR S'INFORMER

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit, 7j/7 24h/24

→ Hotline du rectorat réservée aux personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire (de 8 à 12h et de 14h à 17h) **: 02 23 21 73 50**

→ Pour les arrêts de travail :
www.ameli.fr/entreprise

Toutes informations complémentaires

- **www.gouvernement.fr/info-coronavirus**
- **www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus**
- **www.bretagne.ars.sante.fr**

COVID-19 : lancement des campagnes de dépistage par l'envoi de "bons" dans cinq communes des Côtes-d'Armor



Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'épidémie du Covid-19, le Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la mise en œuvre de campagnes de dépistage sur le principe de "bons pour tests" de l'Assurance maladie.
Initiée dans cinq premières régions françaises, l'opération concerne en Bretagne 63 000 assurés des Côtes d'Armor, qui pourront bénéficier d'un test virologique et sérologique.

Des bons de dépistage pour chaque assuré

L'ARS Bretagne lance cette semaine avec la CPAM des Côtes-d'Armor et la Mutualité Sociale Agricole **une campagne grand public de tests virologiques (tests PCR) et sérologiques du Covid-19, dans cinq communes** du département des Côtes d'Armor : **Saint-Brieuc, Yffiniac, Ploufragan, Langueux et Trégueux**, représentant 63 000 bénéficiaires.
Cette campagne s'organise sur **la base du volontariat** avec **l'envoi de « bons » durant le mois juillet**, par mail ou courrier à l'ensemble des assurés du régime général de l'Assurance maladie et de la Mutualité sociale agricole des communes concernées.

Les Bénéficiaires de ces "bons", même s'ils n'ont pas de symptômes, pourront faire gratuitement et sans avance de frais ces deux tests dans le laboratoire de leur choix après avoir au préalable pris rendez-vous par téléphone ou internet. Dans ce cadre, des laboratoires de proximité sur le territoire se sont mobilisés pour accompagner cette campagne de dépistage :

- Cerballiance-Plérin – 3 rue Paul Bert – de 13h30 à 17h30 - Rendez-vous au 02 96 79 29 29 et sur doctolib.fr
- Cerballiance-Yffignac – 54 rue du général de Gaulle – de 14h à 17h - Rendez-vous au 02 96 72 71 12 et sur doctolib.fr
- Cerballiance-Ploufragan – 27 rue des Villes-Moisan –de 14h à 17h - Rendez-vous au 02 96 78 78 43 et sur doctolib.fr
- SBL BIO- St Brieuc – 16, rue Michelet – de 14h à 17h - Rendez-vous au 07 56 06 38 68 et sur doctolib.fr
- SBL BIO- Plérin – 12, rue François Jacob – de 14h à 17h - Rendez-vous au 07 56 06 07 28 et sur doctolib.fr
- SBL BIO- St Brieuc – 28, rue Charles Pradal - de 14h à 17h - Rendez-vous au 07 56 06 36 95 et sur doctolib.fr
- Centre hospitalier Yves Le Foll – 10 rue Marcel Proust – de 8h à 15h30 – Rendez-vous sur l'application KELDOC

Aussi, la liste de tous les lieux de dépistage ainsi que leurs coordonnées téléphoniques sont disponibles **sur le site : sante.fr** pour les personnes souhaitant effectuer leur dépistage au-delà des sites mentionnés ci-dessus.

Urgences dentaires : des chirurgiens-dentistes mobilisés au SAMU centre 15 les dimanches et jours fériés



L'ARS Bretagne, en lien avec les Ordres départementaux des chirurgiens-dentistes, les établissements sièges de SAMU et l'Assurance maladie, expérimente, les dimanches et jours fériés jusqu'au 31 décembre 2020, une nouvelle organisation de la permanence des soins dentaires : à compter du dimanche 12 juillet 2020, des chirurgiens-dentistes libéraux assurent, par téléphone, la prise en charge des demandes de soins dentaires urgents et adaptent la réponse aux besoins. Une première en France au sein des SAMU centre 15. Les partenaires évalueront le dispositif et étudieront les possibilités de le renouveler.

Conseils, orientations vers un chirurgien-dentiste ou délivrance d'une ordonnance

Inspirée des dispositions mises en œuvre durant le confinement, l'organisation de la permanence des soins dentaires les dimanches et jours fériés mobilise désormais un chirurgien-dentiste régulateur au sein des SAMU centre 15 de chaque département breton.

Ce dispositif propose ainsi une réponse améliorée aux besoins de soins dentaires urgents au moment où les cabinets dentaires sont fermés. En effet, au téléphone, le chirurgien-dentiste régulateur assure trois niveaux de prise en charge : **il conseille, oriente vers un confrère de garde ou délivre une ordonnance.** Il s'agit aussi de limiter des déplacements inappropriés vers les services d'urgences. L'ARS Bretagne finance cette expérimentation à hauteur de 68 000 euros.

Evaluation du dispositif

Une évaluation de ce dispositif sera réalisée en fin d'année 2020. Elle portera notamment sur le nombre d'appels reçus ; le type de décisions prises dans le cadre de la régulation dentaire ; le nombre et le type d'actes réalisés par les chirurgiens-dentistes de garde après orientation du chirurgien-dentiste régulateur ; les éventuels dysfonctionnements.

Qualité des eaux de baignade : l'ARS contrôle près de 600 sites de baignade en Bretagne pendant toute la période estivale

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS), durant la saison balnéaire. **Les prélèvements sont effectués sur tous les sites de baignade déclarés a minima 4 fois durant la saison balnéaire** (dont un prélèvement entre 10 et 20 jours avant la date de début de saison).

Si au cours de la saison, un résultat témoigne d'une dégradation de la qualité de l'eau de baignade, des prélèvements de contrôle sont réalisés dans les meilleurs délais jusqu'au retour à une situation conforme à la réglementation, pour garantir l'absence de risque sanitaire pour les baigneurs. Compte tenu du contexte lié au COVID-19, le contrôle de certaines baignades pourra être renforcé.

Les résultats de ce contrôle et les classements qui en découlent permettent aux responsables locaux de renseigner les vacanciers sur la qualité des eaux et les risques pour la santé. Ils constituent également des indicateurs utiles pour définir les procédures de gestion des zones de baignades, y compris dans certains cas, l'interdiction de baignade, temporaire ou permanente.

Ces contrôles sont à distinguer de la surveillance sanitaire des eaux de baignade effectuée par le gestionnaire de la baignade (municipalité, personne privée…).

Maintenir la vigilance et appliquer les gestes barrières pendant la période estivale

La distanciation reste de rigueur : pour les repas en famille, entre amis, au restaurant, on privilégie les repas en extérieur, on veille au respect des distances

Il est important de continuer à porter un masque dans les situations suivantes : dans les transports en commun, dans les commerces et les restaurants, lors de festivités, pour protéger les personnes à risque et de manière générale, dès que la distanciation n'est pas possible.

Le lavage des mains reste un geste incontournable. Quand le lavage des mains à l'eau et au savon n'est pas possible, il faut utiliser du gel hydroalcoolique.

Covid-19 : reprise d'une activité physique adaptée (APA) pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes âgées

Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a publié le 6 juillet 2020 un avis relatif à la reprise d'une activité physique adaptée (APA) des personnes atteintes de maladies chroniques et des personnes âgées pendant l'épidémie de Covid-19.

Dans cet avis, le HCSP souligne **les bénéfices thérapeutiques de l'APA pour ces patients et donc la nécessité d'une reprise dès que possible après la période de confinement**.
Le HCSP recommande d'évaluer au préalable les capacités physiques des personnes avant la reprise afin d'adapter l'APA de façon optimale, de rappeler à ces patients que la pratique d'une activité physique régulière améliore les capacités du système immunitaire et qu'une pratique d'APA dans le respect de ces mesures est bénéfique pour leur santé.

Les mesures barrières (distance physique, gestes barrières, hygiène des mains et port de masque**…) restent des mesures indispensables à adapter en cette phase 3 du déconfinement pour le contrôle de la circulation du virus**. Les mesures recommandées sont similaires à celles de la reprise de l'activité physique et sportive de l'avis du 31 mai 2020 du HCSP ; **il est fortement recommandé cependant à ces personnes et aux encadrants de porter un masque à usage médical au lieu d'un masque grand public.**

Le HCSP émet également des recommandations concernant les lieux d'exercice de l'APA, les densités de personnes, les flux de circulation, la structure et l'aération des locaux, les mesures de désinfection de locaux et des surfaces, ainsi que l'information des pratiquants et du personnel.
https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapports

Campagne de prévention sur la canicule dans le contexte Covid-19

Santé Publique France **met à disposition en ligne différents supports d'information et de prévention sur les risques liés à la canicule et aux fortes chaleurs dans le contexte épidémique Covid-19**.

Téléchargement des supports sur www.santepubliquefrance.fr



CORONAVIRUS : LES GESTES BARRIERES

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



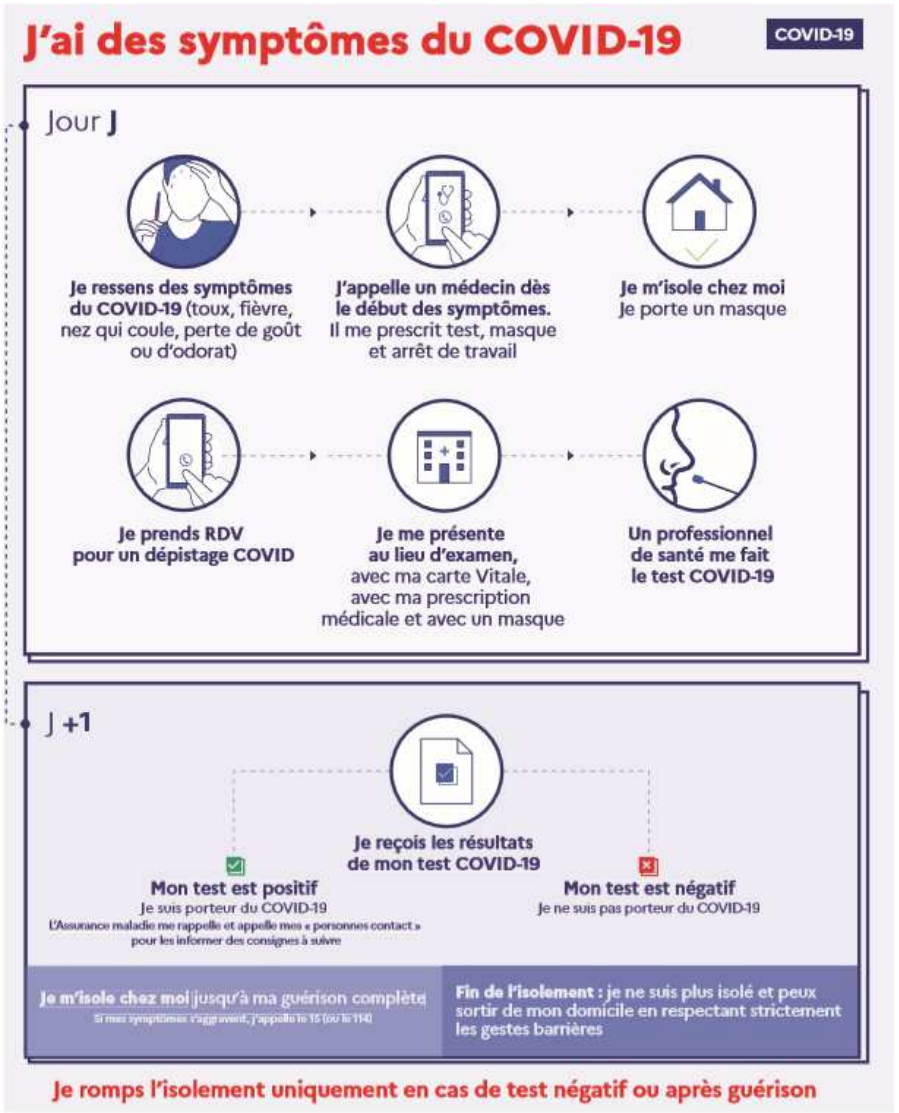
Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

CORONAVIRUS : QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité



CORONAVIRUS : LE PORT DU MASQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1. Bien se laver les mains



2. Mettre les élastiques derrières les oreilles

ou



Nouer les lacets derrières la tête et le cou



3. Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque



1. Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2. Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3. Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0316-001-2003 - 30 avril 2020

POUR SUIVRE TOUTES NOS ACTUALITES EN REGION

• Site ARS Bretagne

www.bretagne.ars.sante.fr

Le site internet de l'ARS est mis à jour régulièrement pour vous permettre de suivre l'évolution de la situation et délivrer les informations pratiques à destination des professionnels de santé et de la population. **Elles sont accessibles directement dès la page d'accueil, ou dans notre dossier complet dédié au COVID-19** (onglet « Santé et prévention » > « Veille et sécurité sanitaires » > « Coronavirus ») :



Réseau sociaux ARS Bretagne

Agence régionale de sante Bretagne

www.facebook.com/arsbretagne/

• Site préfecture Bretagne

www.bretagne.gouv.fr



Réseau sociaux préfecture Bretagne

Préfet de Bretagne et d'Ille et Vilaine

@bretagnegouv

• Site rectorat Bretagne

www.ac-rennes.fr



Annexe : données sanitaires par département

DONNEES SANITAIRES PAR DEPARTEMENT

Ille-et-Vilaine

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **2** en service de réanimation;
- **32** autres modes d'hospitalisation ;
- **449** retours à domicile ;
- **86** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Morbihan

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **0** en service de réanimation;
- **21** autres modes d'hospitalisation ;
- **423** retours à domicile ;
- **93** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Finistère

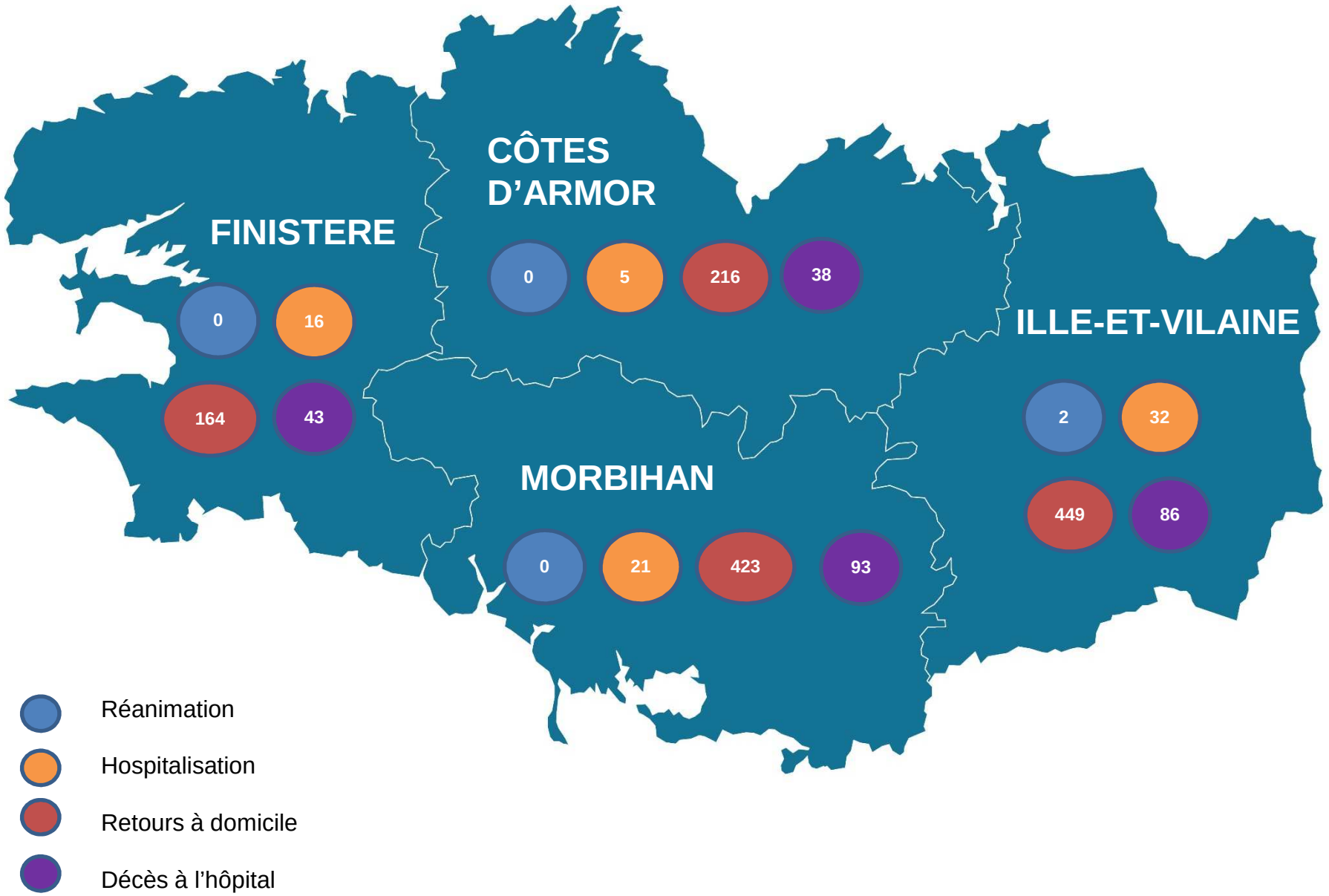
Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **0** en service de réanimation;
- **16** autres modes d'hospitalisation ;
- **164** retours à domicile ;
- **43** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Côte d'Armor

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **0** en service de réanimation;
- **5** autres modes d'hospitalisation ;
- **216** retours à domicile ;
- **38** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

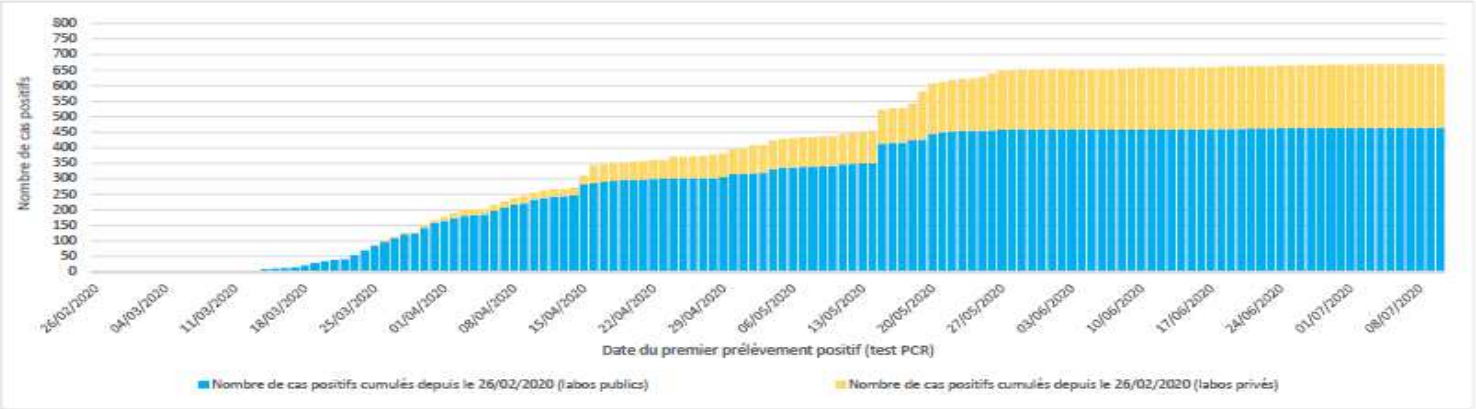

FINISTERE
0
16
164
43
CÔTES D'ARMOR
0
5
216
38
ILLE-ET-VILAINE
2
32
449
86
MORBIHAN
0
21
423
93
Réanimation
Hospitalisation
Retours à domicile
Décès à l'hôpital

ARS BRETAGNE - SUIVI COVID19 - 10/07/2020, 14h00

Suivi des cas confirmés (source : résultats d'analyse des laboratoires)

COTES D'ARMOR

Répartition des cas positifs (test PCR) par date de prélèvement, domiciliés en Côtes-d'Armor



Nota bene : Dans certains cas, plusieurs prélèvements peuvent être prescrits pour une même personne. Seul le premier résultat positif est conservé.

Répartition des cas positifs (test PCR) par genre et âge

Nb de cas positifs testés cumulés	Nb de cas positifs testés	%
Femmes	389	58,1%
Hommes	280	41,8%
Non renseigné	*1*	*0,1%*
Total	**670**	**100,0%**

Age moyen (en années)	55 ans

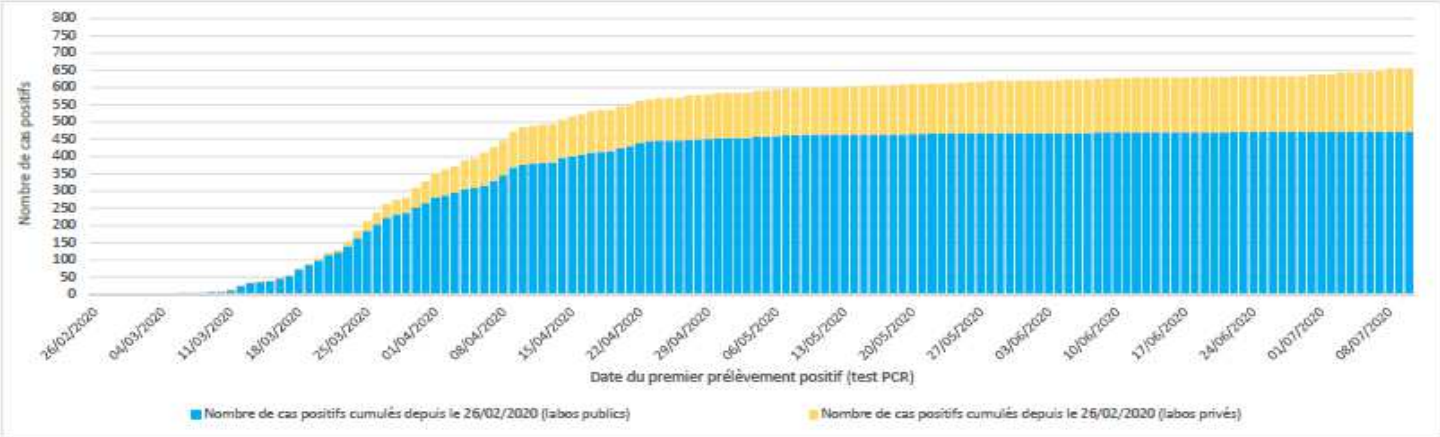
Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 18 ans	7	0,6%	9	0,5%	16	0,6%
De 18 à 39 ans	79	6,9%	89	5,3%	168	6,0%
De 40 à 64 ans	110	9,7%	155	9,3%	266	9,5%
De 65 à 74 ans	34	3,0%	25	1,5%	59	2,1%
75 ans ou plus	50	4,4%	111	6,6%	161	5,7%
Total	**280**	**24,6%**	**389**	**23,3%**	**670**	**23,8%**

ARS BRETAGNE - SUIVI COVID19 - 10/07/2020, 14h00

Suivi des cas confirmés (source : résultats d'analyse des laboratoires)

FINISTERE

Répartition des cas positifs (test PCR) par date de prélèvement, domiciliés dans le Finistère



Nota bene : Dans certains cas, plusieurs prélèvements peuvent être prescrits pour une même personne. Seul le premier résultat positif est conservé

Répartition des cas positifs (test PCR) par genre et âge

Nb de cas positifs testés cumulés	Nb de cas positifs testés	%
Femmes	397	60,6%
Hommes	258	39,4%
Non renseigné	*0*	*0,0%*
Total	**655**	**100,0%**

Age moyen (en années)	52 ans

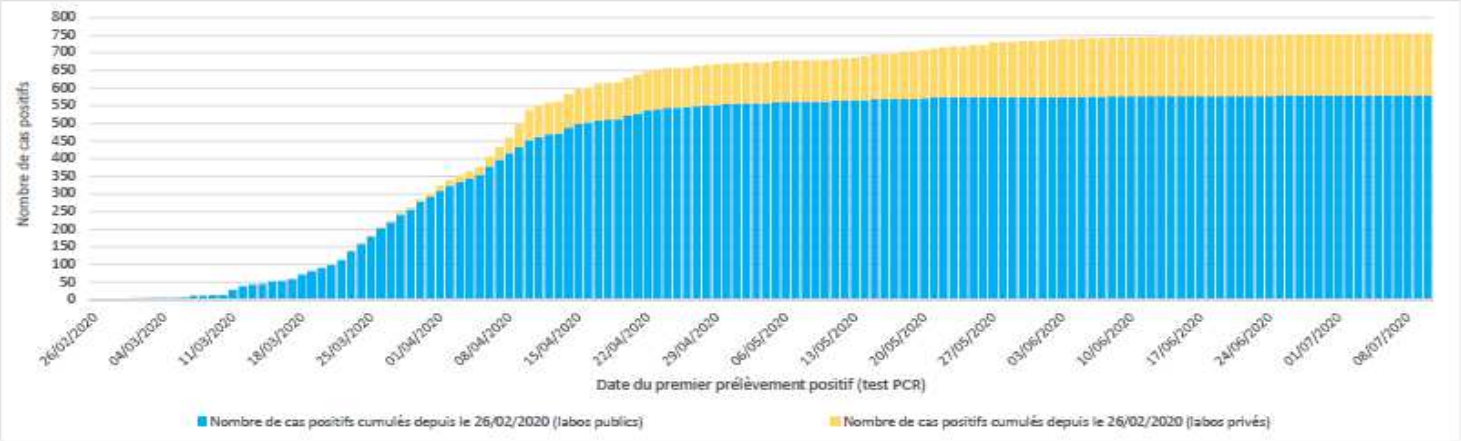
Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 18 ans	8	3,1%	5	1,3%	13	2,0%
De 18 à 39 ans	60	23,3%	135	34,0%	195	29,8%
De 40 à 64 ans	108	41,9%	160	40,3%	268	40,9%
De 65 à 74 ans	38	14,7%	27	6,8%	65	9,9%
75 ans ou plus	44	17,1%	70	17,6%	114	17,4%
Total	**258**	**100,0%**	**397**	**100,0%**	**655**	**100,0%**

ARS BRETAGNE - SUIVI COVID19 - 10/07/2020, 14h00

Suivi des cas confirmés (source : résultats d'analyse des laboratoires)

ILLE-ET-VILAINE

Répartition des cas positifs (test PCR) par date de prélèvement, domiciliés en Ille-et-Vilaine



Nota bene : Dans certains cas, plusieurs prélèvements peuvent être prescrits pour une même personne. Seul le premier résultat positif est conservé.

Répartition des cas positifs (test PCR) par genre et âge

Nb de cas positifs testés cumulés	Nb de cas positifs testés	%
Femmes	455	60,3%
Hommes	300	39,7%
Non renseigné	*0*	*0,0%*
Total	**755**	**100,0%**

Age moyen (en années)	53 ans

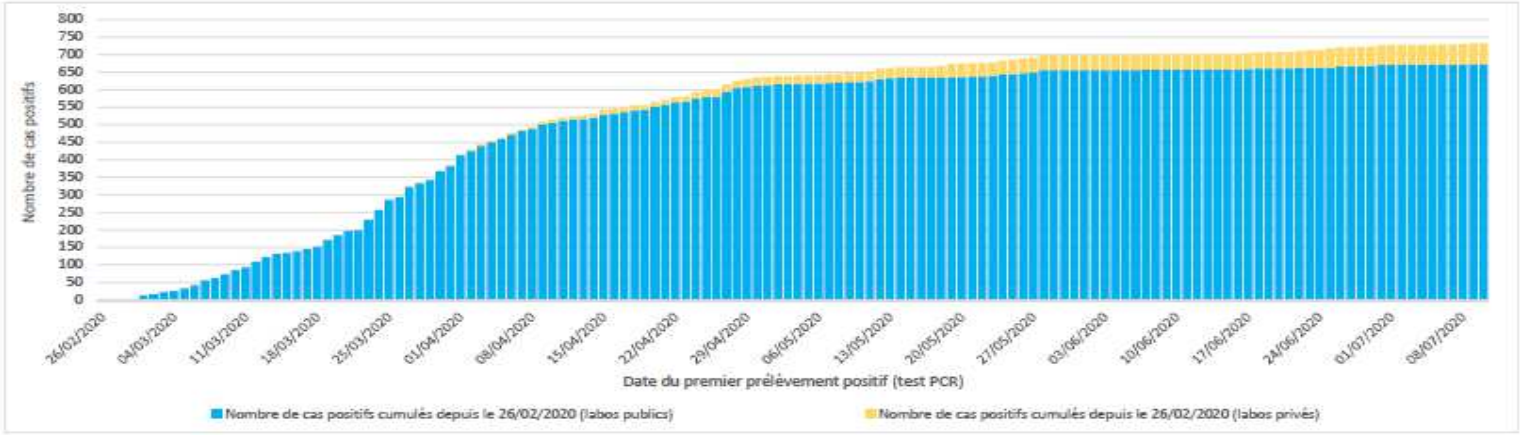
Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 18 ans	12	4,0%	16	3,5%	28	3,7%
De 18 à 39 ans	66	22,0%	161	35,4%	227	30,1%
De 40 à 64 ans	105	35,0%	153	33,6%	258	34,2%
De 65 à 74 ans	45	15,0%	19	4,2%	64	8,5%
75 ans ou plus	72	24,0%	106	23,3%	178	23,6%
Total	**300**	**100,0%**	**455**	**100,0%**	**755**	**100,0%**

ARS BRETAGNE - SUIVI COVID19 - 10/07/2020, 14h00

Suivi des cas confirmés (source : résultats d'analyse des laboratoires)

MORBIHAN

Répartition des cas positifs (test PCR) par date de prélèvement, domiciliés dans le Morbihan



Nota bene : Dans certains cas, plusieurs prélèvements peuvent être prescrits pour une même personne. Seul le premier résultat positif est conservé.

Répartition des cas positifs (test PCR) par genre et âge

Nb de cas positifs testés cumulés	Nb de cas positifs testés	%
Femmes	431	58,9%
Hommes	301	41,1%
Non renseigné	*0*	*0,0%*
Total	**732**	**100,0%**

Age moyen (en années)	61 ans

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 18 ans	9	3,0%	8	1,9%	17	2,3%
De 18 à 39 ans	40	13,3%	95	22,0%	135	18,4%
De 40 à 64 ans	85	28,2%	143	33,2%	228	31,1%
De 65 à 74 ans	71	23,6%	53	12,3%	124	16,9%
75 ans ou plus	96	31,9%	132	30,6%	228	31,1%
Total	**301**	**100,0%**	**431**	**100,0%**	**732**	**100,0%**